

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

- DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE - Règle 18ter.2)

I.	Office qui envoie la notification : Office hongrois de la propriété intellectuelle 1438 Budapest, Pf. 415 Fax. : (361) 474 - 5534
II.	Numéro de l'enregistrement international : 125 1408 Date de l'extension de la marque à la Hongrie : 2015.01.22
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : Internet group d.o.o.
IV.	☒ Protection pour tous les produits et/ou services Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés (règle 18ter.2)i)). Protection pour seulement une partie des produits et/ou services Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour les produits et/ou services suivants [règle 18ter.2)ii)] La/les classe(s) entièrement accordée(s) : 11,7,9, La protection de la marque est conférée en Hongrie à partir de la date : 2016.08.05
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui émet la notification :  dr. Gabriella Kiss chef de section des marques internationales
Examineur: Takács Lászlóné	



VI. Numéro de la décision: A1251408/14

Date: 2016. október 05.

